

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2018/06/26-02

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 26 juin 2018, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu le décret n°2016-181 du 23 février 2016 portant association d'établissements du site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée,

Vu l'avis du comité technique en date du 19 juin 2018 portant sur l'objet de la délibération,

DÉCIDE :

**OBJET : Indicateurs liés au contrat de site 2018 – 2022 – volet commun
association Aix-Marseille-Provence- Méditerranée**

Le conseil d'administration approuve les indicateurs liés au contrat de site 2018 – 2022 – volet commun association Aix-Marseille-Provence- Méditerranée, tels que présentés dans le document annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée par 29 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 26 juin 2018




Yvon BERLAND

Président d'Aix-Marseille Université